## Mercredi 20 octobre 1971

Aide aux victimes des troubles du Pakistan oriental.

Département politique. Proposition du 14 octobre 1971 (annexe). Département des finances et des douanes. Rapport joint du 18 octobre 1971 (adhésion). Département de l'économie publique. Rapport joint du 19 octobre 1971 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le Département des finances et des douanes et le Département de l'économie publique, le Conseil fédéral

#### décide :

- 1. Un crédit de 10 millions est ouvert pour la poursuite de l'action d'aide de la Confédération aux victimes des événements survenus au Pakistan oriental. Cette somme permettra de soutenir, d'une part, les opérations des Nations Unies et, d'autre part, celles des grandes organisations suisses d'entraide. La Confédération pourra également, comme elle l'a déjà fait, accorder directement les secours qu'elle jugera utiles aux autorités des deux pays concernés.
- 2. Le montant précité fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire urgent et sera imputé au poste 201.493.23 "Frais résultant des oeuvres internationales".

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10 pour exécution
- FZD 9
- EFK 2
- Fin. Del. 2
- EVD 5

Pour extrait conforme:



o.222.Pak./Inde.- AL/WD/am.bi

Berne, le 14 octobre 1971

Distribuée

## Au Conseil fédéral

Aide aux victimes des troubles du Pakistan oriental

Donnant suite aux propositions du Département politique, le Conseil fédéral a octroyé, par décisions des 14 juin et 11 août 1971, d'abord 1 million, puis 6 millions de francs pour 1'aide en faveur des réfugiés pakistanais en Inde et de la population souffrante au Pakistan oriental. A ces 7 millions se sont encore ajoutés des dons en produits alimentaires (lait et céréales) pour environ 3,5 millions de francs imputés aux crédits spéciaux destinés à cette aide, ce qui porte jusqu'ici les prestations de la Confédération à quelque 10,5 millions de francs. Ces crédits ont été entièrement utilisés. Par la présente proposition, le Département souhaite inviter le Conseil fédéral à libérer un nouveau montant, dont l'importance soit en rapport avec l'étendue persistante du désastre, pour la poursuite des opérations d'urgence.

Au retour de la mission de reconnaissance qui lui avait été confiée en juillet par le Département politique, M. Otto Burkhardt, adjoint à l'Office fédéral de la protection civile et expert chevronné de l'aide en cas de catastrophe, s'était nettement prononcé en faveur de la priorité absolue à donner à l'aide sur place, l'hospitalisation éventuelle d'enfants malades en Suisse devant être réservée, le cas échéant, pour une phase ultérieure. Cette appréciation de la situation a trouvé un large écho aussi bien à

travers les sondages effectués par le Département auprès des gouvernements de La Nouvelle Delhi et d'Islamabad qu'auprès des principales organisations suisses d'entraide qui se sont toutes déclarées
convaincues qu'il faut agir sur place en Inde et au Pakistan oriental. L'action de la Confédération s'est concentrée sur des livraisons de secours matériels provenant de Suisse, sur des achats en
Inde ou dans les pays voisins; nous avons soutenu financièrement la
Croix-Rouge suisse (CRS) et ultérieurement aussi les autres principales organisations d'entraide internationale de notre pays; enfin,
la Confédération s'est associée aux opérations de vaste envergure
des Nations Unies. On trouvera en annexe un résumé de l'emploi des
10,5 millions de francs affectés jusqu'à maintenant à ces actions.

Il est à peine nécessaire d'insister sur l'impérieux devoir de poursuivre la tâche. La situation dans les camps en Inde, au nombre de plus de 600, demeure extrêmement critique; elle s'est aggravée au cours des derniers mois sous l'effet de la mousson et de nouvelles inondations catastrophiques, en particulier dans la province de Bihar. Au début, le Gouvernement indien avait prévu un programme d'assistance d'une durée de six mois en espérant que, dans ce délai, une solution politique interviendrait et que les réfugiés retourneraient chez eux. Cette période est actuellement dépassée et il apparaît peu probable qu'une solution de ce genre se fasse jour à brève échéance. L'Inde se voit ainsi obligée de prolonger, sans terme prévisible, son action d'assistance. On parle actuellement de 9 millions de réfugiés; il est vraisemblable que les autorités indiennes elles-mêmes en ignorent le nombre exact, l'afflux de malheureux se poursuivant quotidiennement. Dans une déclaration faite à Genève le 5 octobre à la session annuelle du Comité exécutif du Haut Commissaire pour les réfugiés, le délégué de l'Inde évaluait à 558 millions de dollars le montant qui serait nécessaire pour pourvoir à l'assistance des réfugiés pakistanais pendant les 6 mois à venir. De leur côté, les Nations Unies ont fait savoir que les fonds qu'elles avaient réunis à l'intention des réfugiés pakistanais en Inde, soit 114 millions de dollars donnés par 48 gouvernements (sous forme d'espèces ou en nature), avaient été utilisés dans leur totalité.

Du côté pakistanais, la situation n'est guère moins tragique. Les événements qui ont secoué le Pakistan oriental, provoquant le départ d'une grande partie de la population, ont ébranlé l'économie du pays et conduit à une détérioration croissante des conditions de vie, avec toutes les conséquences que cela comporte, dont le chômage et la famine. La gravité de cet état de choses a amené le Secrétaire général des Nations Unies à désigner également un représentant spécial pour la coordination de l'aide au Pakistan oriental, avec siège à Dacca et, le 19 septembre, U'Thant lançait à tous les gouvernements un appel à la solidarité internationale pour venir en aide à la population concernée. Selon de tous récents communiqués de presse, au flux de réfugiés qui s'est écoulé vers l'Inde pour des causes politiques, s'ajoute maintenant un nouvel exode: celui des affamés, attirés peut-être par la rumeur des secours distribués dans les camps voisins. Il est urgent d'enrayer ces nouveaux déplacements en masse d'expatriés qui, non seulement, aggravent le problème déjà existant, mais risquent de soulever la population indienne contre les nouveaux venus.

Nations Unies du montant de l'aide fournie par les autres gouvernements au Haut Commissariat pour les réfugiés, en sa qualité de point central pour l'aide aux réfugiés pakistanais en Inde. En tête de liste on trouve, bien entendu, le Gouvernement des Etats-Unis dont les contributions se sont élevées jusqu'ici, pour les réfugiés en Inde seulement, à 70,5 millions de dollars, représentant les 2/3 de l'aide réunie sous l'égide des Nations Unies. Bien que la Confédération figure au 10e rang des donateurs, elle est dépassée de loin par la Suède qui, sans compter l'apport de ses oeuvres privées, notamment du "Rädda Barnen", la très active branche suédoise de l'Union internationale de protection de l'enfance (UIPE), a déjà versé 6 millions de dollars au Haut Commissariat pour les réfugiés. La

Norvège et les Pays-Bas, dont les dons gouvernementaux respectifs se situent autour de 2 millions de dollars, dépassent aussi nos prestations aux Nations Unies.

Nous sommes d'avis qu'un nouveau geste devrait être accompli très prochainement par la Confédération sur le plan multilatéral: un nouveau don d'un million de dollars au Haut Commissariat pour les réfugiés porterait notre contribution aux opérations de secours d'urgence des Nations Unies à 2,5 millions de dollars, ce qui placerait la participation du Gouvernement suisse au niveau de celle du Gouvernement néerlandais. Un certain montant devrait aussi être disponible pour l'aide à la population victime de la situation au Pakistan oriental, par la voie de l'UNEPRO ("United Nations East Pakistan Relief Operation"). D'autre part, il est probable que l'opération "Sauver les enfants du Bengale", entreprise par les organisations suisses d'entraide qui prévoient une dépense globale de 9 millions de francs, ne pourra pas être couverte entièrement par l'initiative privée. Nous estimons que la Confédération devrait, le moment venu, mettre à la disposition de ces organisations le montant qui pourrait faire défaut pour tenir les engagements pris. Jusqu'ici, 4 millions de francs ont toutefois déjà été réunis par appels au public. Enfin, une certaine réserve devrait être envisagée. Dans l'ensemble, nous pensons qu'un nouveau crédit de l'ordre de 10 millions de francs devrait être octroyé par le Conseil fédéral, dans les meilleurs délais, pour la poursuite de l'oeuvre de solidarité internationale entreprise. Ce montant devrait être accordé, comme les précédents, par voie de crédit supplémentaire urgent et débité à la rubrique 201.493.23 "Frais résultant des oeuvres internationales".

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

- 1. Un crédit de 10 millions est ouvert pour la poursuite de l'action d'aide de la Confédération aux victimes des événements survenus au Pakistan oriental. Cette somme permettra de soutenir, d'une part, les opérations des Nations Unies et, d'autre part, celles des grandes organisations suisses d'entraide. La Confédération pourra également, comme elle l'a déjà fait, accorder directement les secours qu'elle jugera utiles aux autorités des deux pays concernés.
- 2. Le montant précité fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire urgent et sera imputé au poste 201.493.23 "Frais résultant des oeuvres internationales".

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

# Annexe:

récapitulation de l'aide officielle de la Confédération (état au 14 octobre 1971)

# Pour rapport joint:

- au Département des finances et des douanes

# Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information

Modrétaire général des Mations Unies Invitant les

# AIDE OFFICIELLE DE LA CONFEDERATION SUISSE POUR LES REFUGIES PAKISTANAIS EN INDE

## Etat au 14 octobre 1971

ACF du 14.VI.1971 le contribution fédérale ACF du 11.VIII.1971 2e contribution fédérale	Fr.	1.000.000
regroupeent de lamilles (un service analyse to t a :	Fr.	7.000.000
Actions entreprises dans le cadre des deux contributi	ions p	récitées
- Croix-Rouge suisse: pour diverses actions	Fr.	500.000
- 1.500.000 doses de vaccin anticholérique	11	225.000
- 5.000.000 de comprimés pour la purification de l'ea	au "	13.000
- 540 tentes	11	199.527
- 5.000 toiles de tente	11 m	23.000
- 2.194.500 comprimés Mexaform	11	155.610
- 10.000 couvertures	15	99.219
- 5 tonnes de matériel de pansement	11	120.000
- acompte à valoir d'une commande de 40 tonnes de Nestum (babyfood) auprès de Nestlé-India, valeur environ 300.000 francs	tī	263.807
- frais d'emballage et de transport	11	50.837
- <u>UIPE</u> (Union internationale de protection de l'enfance)	11	250.000
Appui financier pour son programme d'aide d'urgence et de réhabilitation en faveur des <u>enfants du Pakis</u> (action simultanée au Pakistan et en Inde)	e stan	
Président de l'UIPE: Ambassadeur A. Lindt Président d'honneur: Mme Indira Gandhi		
- "Enfants du Monde" (Comité national suisse de de l'UIPE) Président: M. P. Chaudet, ancien Conseiller fédéra	1	500.000
1) pour la renutrition d'enfants les plus frappés par les événements		
2) pour le rééquipement et le fonctionnement de 3 centres d'accueil et de soins médicaux pour enfants orphelins ou séparés des leurs (2º appe Secrétaire général des Nations Unies invitant l gouvernements et organisations non gouvernement	es	
à secourir également la population du Pakistan oriental)		

Fr. 2.400.000. report 500.000.~ - CICR (Comité international de la Croix-Rouge) installation d'une délégation à Dacca et mise en place d'un service de recherches de disparus, d'échange de nouvelles et si possible de regroupement de familles (un service analogue sera également mis en oeuvre par le CICR en Inde), visites de détenus 4.100.000.-- HCR (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) (suite au ler appel du Secrétaire général des Nations Unies) 1 million de dollars offert au HCR pour l'achat de riz et de matières grasses Fr. 7.000.000.-En marge des contributions fédérales précitées - 250 t de lait en poudre entier, soit: 50 t expédiées en mai 1971 par mer Fr. 300.000.à la Croix-Rouge indienne 100 t remises au CICR pour son 600.000 .action en Inde 100 t remises à l'action "Sauvez les 600.000.- 1.500.000.enfants du Bengale" HCR/PAM (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés/Programme alimentaire mondial) remise de \$ 467.062.-, soit la contre-valeur 1.943.941.de 6.123 t de blé Fr. 10.443.941.total Récapitulation de l'aide de la Confédération à ce jour: Fr. 7.000.000.-1. Dons imputés à la rubrique 201.493.23 1.500.000.-Compte laitier (Division de l'agriculture/DEP) 2. Convention relative à l'aide alimentaire 3. 1.943.941.-(céréalière) rubrique 201.493.24 Fr. 10.443.941.-===============